

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 1er octobre 2013 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Mario Godbout, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller
 Bruno Guilbault, conseiller
 Lucie Racine, conseillère
 Jean-François Labranche, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : DEUX

RÉS.NO.2013-10-199

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2013-10-200

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2013 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier et y retranchant cependant le point 7. « Autoriser la participation aux activités de Dimensions Sportives ».

RÉS.NO.2013-10-201

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 9 septembre 2013 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2013-10-202

ACCEPTER LE DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES ENTREVUES DES CANDIDATS AU POSTE D'ASSISTANT-CONTREMAITRE

ATTENDU QUE le comité de sélection a passé en entrevue sept candidats pour le poste d'assistant-contremaître;

ATTENDU QUE la dernière entrevue s'est tenue le 16 septembre;

ATTENDU QUE le comité a retenu la candidature de monsieur André Gauthier pour combler ce poste vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit accepter le dépôt du rapport du comité de sélection portant sur les entrevues des candidats et sur le choix de monsieur André Gauthier à titre d'assistant-contremaître;

QUE monsieur Gauthier débutera dans ses fonctions le 7 octobre prochain;

QUE le salaire de monsieur Gauthier sera celui qui est accordé au cahier des conditions de travail. »

RÉS.NO.2013-10-203

AUTORISER LA PROMOTION DE LA CARTE KANON 2013-2014 POUR LE MONT-SAINT-ANNE

ATTENDU QUE la station Mont Sainte-Anne lance sa promotion pour la carte KANON, saison 2013-2014;

ATTENDU QUE les citoyens de la Municipalité peuvent profiter d'une réduction à la station avec l'achat de cette carte;

ATTENDU QUE la station remettra à un organisme de la Municipalité le produit de la vente des 10 premières cartes qui seront mises en vente à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise la vente de la carte KANON, saison 2013-2014 au bénéfice des citoyens de Saint-Joachim;

QUE la Municipalité demande à la Station Mont-Sainte-Anne de verser le produit de la vente des 10 premières cartes au Comité de Bienfaisance de Saint-Joachim ».

RÉS.NO.2013-10-204

RÉVISION DU PROJET D'ENTENTE MUNICIPALITÉ- COMMISSION SCOLAIRE POUR LES LOCAUX DE L'ÉCOLE « LA PIONNIÈRE »

ATTENDU QUE la direction de la Commission scolaire des Premières Seigneuries et celle de la Municipalité se sont rencontrées pour mettre au point l'entente portant sur les conditions d'utilisation mutuelle de matériels, locaux, terrains, jeux, etc. par nos citoyens;

ATTENDU QUE cette entente prendra effet à la signature de celle-ci, soit le 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu d'identifier les organismes reconnus par la Municipalité afin que ces derniers puissent bénéficier de la présente entente;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise par la présente le maire et le directeur général, messieurs Marc Dubeau et Roger Carrier, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente annexé à la présente pour en faire partie comme si au long récit;

QUE soit identifié « Le Festival de l'Oie des Neiges » comme étant l'organisme pouvant bénéficier de l'accès aux équipements de l'École « La Pionnière »;

QUE la Municipalité s'engage à prendre fait et cause pour cet organisme affilié, conformément à l'article 25 de ladite entente;

QUE cette entente se renouvellera à partir du 30 juin 2014 automatiquement pour une période d'une année à la fois, à moins d'avis contraire donné avant le 1^{er} avril de chaque année;

QUE cette entente est fait à coût zéro et que pour des fins fiscales, la valeur de cet échange a une valeur inférieure à 1 000\$ par année ».

RÉS.NO.2013-10-205

MANDATER LE GROUPE BPR POUR LA CAPACITÉ DE L'USINE – PROJET DU FAUBOURG

ATTENDU que la Municipalité a demandé à la Ville de Beauré de nous confirmer que l'usine des traitements des eaux usées de la Ville de Beauré était en mesure d'accepter les eaux usées du projet « Faubourg du Cap-Tourmente »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil mandate le Groupe BPR pour obtenir la confirmation de la capacité de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Beauré pour recevoir les eaux usées du projet du Faubourg du Cap-Tourmente;

QUE la Municipalité s'engage à rembourser les honoraires qui seront facturés à la Ville de Beaupré, jusqu'à un maximum de 1 800\$, plus les taxes, tel que convenu dans la proposition du 24 septembre;

Que les honoraires au montant de 1 800\$ seront inclus au projet de l'entente promoteur ».

RÉS.NO.2013-10-206

APPUI DE LA CANDIDATURE DE KILOMAX AU GALA RECONNAISSANCE

ATTENDU que la Municipalité souhaite appuyer l'organisme « KILOMAX » au gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU que les candidatures seront reçues jusqu'au 4 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal appui la candidature de l'organisme « KILOMAX » au Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré pour sa 13^e édition ».

RÉS.NO.2013-10-207

APPUI À LA VILLE DE LÉVIS CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET LES RÉPARATIONS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la ville de Lévis une demande d'appui pour que le gouvernement apporte un amendement législatif en matière de relation de travail dans le domaine de la construction;

ATTENDU que la Ville de Lévis a déjà entrepris des démarches auprès de l'Union des municipalités du Québec dans ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RESOLU :

QUE la Municipalité appuie la Ville de Lévis et demande également à l'UMQ qu'un amendement législatif en matière de relation de travail soit adopté par le gouvernement dans le domaine de la construction applicable aux municipalités ».

RÉS.NO.2013-10-208

ACCORDER LE CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2013-2014 POUR LES FINS DE SEMAINES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire combler le poste de surveillance et d'entretien de la patinoire les fins de semaines pour la saison 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que soit procédé à l'embauche de monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche pour combler le poste de surveillant et pour l'entretien de la patinoire à partir du mois de décembre jusqu'à la semaine de relâche;

QUE l'horaire du week-end sera le même que la saison dernière, soit le samedi de 13 heures à 16 heures, le dimanche de 13 heures à 16 heures et de 18 heures à 22 heures;

QUE le salaire versé sera de 12,25\$/heure pour 10 heures par semaine;

QUE la saison devrait débuter le ou vers le 21 décembre ;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail de monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche tel que convenu entre les parties;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-10-209

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 1er octobre 2013 pour les chèques numéros C1300459 à C1300487, V0000050 et M0000049, M0000051 à M 0000053 pour un montant de 92 438.06\$ Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2013-10-210

ACCORDER LE CONTRAT DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS D'ARCHIVES INACTIFS – SHRED-IT

ATTENDU QUE notre technicienne en bureautique et administration, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité, recommande la destruction d'archives inactives;

ATTENDU QUE madame Guillemette a obtenu des prix pour la disposition et la destruction sécuritaire de ces documents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise la compagnie « Shred-it » à faire la collecte des boîtes à détruire conformément au calendrier de conservation des documents de la Municipalité;

QUE le coût de disposition est estimé à 700\$ environ, plus les taxes, plus les frais pour les GES ».

RÉS.NO.2013-10-211

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENNELLES – ÉTÉ 2013

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché une étudiante à l'été 2013 pour informer les citoyens du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil accepte le dépôt du rapport sur la sécurité des piscines résidentielles fait à l'été 2013 ».

RÉS.NO.2013-10-212

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES INSTALLATIONS SANITAIRES – ÉTÉ 2013

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché une étudiante à l'été 2013 pour procéder au recensement et à l'inventaire des fosses septiques et éléments épurateurs en dehors du périmètre urbain;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil accepte le dépôt du rapport sur les installations sanitaires fait à l'été 2013 ».

RÉS.NO.2013-10-213

DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – FAMILLE RACINE

ATTENDU QUE madame Anita Racine est décédée le 10 septembre dernier d'un cancer;

ATTENDU QUE la famille a suggéré de faire des dons à la Société canadienne du cancer;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil désire faire un don de 100\$ à la Société canadienne du cancer dans le but de financer la recherche sur cette maladie et en témoignage de sympathie pour les familles qui ont perdu un des leurs suite à cette maladie ».

RÉS.NO.2013-10-214

FORMATION EN SECOURISME À STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ - TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE l'organisme « Formation urgence vie » organise deux jours de formation les 24 et 31 octobre à Sainte-Anne-de-Beaupré;

ATTENDU QUE ces cours sont destinés aux employés des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE ce conseil autorise le contremaitre et son assistant à suivre la formation sur le *secourisme en milieu de travail* les 24 et 31 octobre;

QUE cette formation gratuite est dispensée par « Formation Urgence Vie »

RÉS.NO.2013-10-215

FONDATION DE L'HÔPITAL – DÉJEUNER BÉNÉFICE DU 17 NOVEMBRE

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré organise un déjeuner bénéfice le 17 novembre;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé la participation des membres du conseil à cet évènement ».

RÉS.NO.2013-10-216

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2013 à 20h15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier